

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/02/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

05/02/2021

Date d'affichage

08/02/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

16/02/2021

et publication du :

16/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Etait absent :

M. JOPPART Eric

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé comme secrétaire de séance : ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01_11022021

Objet : Attribution marché LOTS 1 et 9

Le Maire rappelle que, conformément à la délibération DEL02_26112020, un appel à candidatures a été lancé pour les lots 1 et 9 du projet de réhabilitation du Rez-de-chaussée du Presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants.

7 entreprises ont répondu. Une analyse des offres a été réalisée par le cabinet d'Architecture Atelier La Ligne (voir annexe)

Le Maire rend compte de la réunion et des conclusions des Commissions "Travaux" et "Bâtiments" de la Commune qui s'est réunie le jeudi 4 février 2021 afin d'étudier et valider les offres concernant les LOTS 1 et 9 pour le chantier de réhabilitation du rez-de-chaussée du Presbytère.

Vue l'analyse du Cabinet d'Architecture La Ligne, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les propositions des Commissions Travaux et Bâtiments, à savoir :

- LOT 1 : l'offre de PRO ARDECHE TP ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, l'offre est retenue.
- LOT 9 : l'offre de PRO ARDECHE TP ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, l'offre est retenue.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,



Réhabilitation du RDC du presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants

Objet : Réunions du 04 février 2021, point étape Assistance à la passation des Contrats de Travaux 2 (ACT) en mairie

OFFRES

Pour le deuxième appel d'offre des lots 1 et 9, suite à l'analyse des réponses des 7 entreprises, il ressort :

Lot 1

-L'offre de **PRO ARDECHE TP** ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir (cf analyse).

Lot 9

-L'offre de **PRO ARDECHE TPP** ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir (cf analyse).

SUITES

Le conseil municipal doit se réunir au plus vite pour valider les propositions de la MOE, et envoyer les réponses d'attribution ou de non attribution aux entreprises dans la semaine 6.

La MOE organisera une réunion de préparation de chantier l'après midi du mardi 23 ou du jeudi 25 février.

Éléments à voir d'ici là par la MO :

- vérifier que les négociations des lots 5 et 6 n'a pas abouti,
- trouver avec le locataire actuel du 2^{ème} étage une solution de relogement pour tout ou partie de la période des travaux. Pour rappel, la période critique débutera avec les démolitions (début avril) pour s'achever en juillet avec le raccordement des réseaux,
- faire passer à la MOE les critères de subvention (chaudière, menuiseries...). *Reçu ce jour.*

Éléments à voir d'ici là par la MOE :

- Voir si la répartition des charges de chauffage se fait par ratio au m2 ou sur les consommations réelles. Donc vérifier que des compteurs différenciés ont bien été prévus par étage : salle des mariages et bibliothèque, étage 1 (bureaux ou appartements), appartement étage 2, combles.